

Extrait du registre
 des délibérations de la commune de VARRAINS
 séance du 06/06/2024

<p>Date de la convocation 28/05/2024</p> <p>Date d'affichage 28/05/2024</p>	<p>L' an 2024, le 6 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire</p>
<p>Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 13</p>	<p>Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, VERRIEZ Catherine, MM : MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric</p> <p>Absent(s) : Mme LACOINTE Mélanie Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RENARD Catherine à Mme BIRIE-HABAS Cécile, M. VERON Antoine à M. PELTIER Sylvain Excusé(s) : M. KIEFFER Thiébault (arrivé 20 h 25)</p> <p>Secrétaire : Mme BIRIE-HABAS Cécile</p>
<p>2024-6-40 VOTANTS : 13 POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délibération visée en Préfecture le 07/06/2024</p>	<p><u>CLOS BACCHUS DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN EN VUE DE SA CESSION</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE la désaffectation et le déclassement du terrain d'environ 80 m² situé au Clos Bacchus II devant la propriété du n° 14 Clos Bacchus appartenant au domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune</p>
<p>2024-6-41 VOTANTS : 13 POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délibération visée en Préfecture le 07/06/2024</p>	<p><u>VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE AU CLOS BACCHUS II SUITE A UNE DESAFFECTATION ET DU DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC</u></p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré - DECIDE de vendre à Monsieur et Madame BEUGNON CHEREL la parcelle située au Clos Bacchus II sur le domaine public d'une superficie d'environ 80 m² pour un prix de 30 euros/m². Le terrain est vendu en l'état. Les frais de bornage et de notaire seront supportés intégralement par les futurs acquéreurs. La vente pourra avoir lieu à compter de la date de la présente délibération. Le notaire sera choisi par les acquéreurs eux-mêmes</p>
<p>2024-6-42 VOTANTS : 13 POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0</p>	<p><u>DEMANDE DE MODIFICATION DU PERIMETRE MONUMENTS HISTORIQUES</u></p> <p>Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré</p>

<p>Délibération visée en Préfecture le 07/06/2024</p>	<p>➤ Est favorable à l'abaissement du périmètre à 100 mètres autour du monument classé monument historique (décision de principe en attendant la procédure exacte d'abaissement du périmètre par les services des Architectes des Bâtiments de France)</p>
<p>2024-6-43 VOTANTS : 13 POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délibération visée en Préfecture le 07/06/2024</p>	<p><u>PERSONNEL COMMUNAL - PERSONNEL CONTRACTUEL</u> <u>RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET - CONTRAT POUR SURCROIT D'ACTIVITES PERIODE DU 02/09/2024 AU 30/08/2025</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - AUTORISE le recrutement d'un adjoint technique à temps non complet sur le grade des adjoints techniques de l'échelle C1 selon l'IB et IM en vigueur dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités et dans le cadre d'une réorganisation des services scolaires et périscolaires pour la période du 2 septembre 2024 au 30 août 2025</p>
<p>2024-6-44 VOTANTS : 13 POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délibération visée en Préfecture le 07/06/2024</p>	<p><u>PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT PRINCIPAL D'ANIMATION 1ERE CLASSE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 10/06/2024. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade des adjoints d'animation
<p>2024-6-45 VOTANTS : 13 POUR = 13 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délibération visée en Préfecture le 07/06/2024</p>	<p><u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <u>DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TITULAIRE IRCANTEC (GRADE ATSEM)</u> Compte tenu du souhait d'un agent titulaire IRCANTEC, à temps non complet de réduire pour raisons personnelles son temps de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant, à compter du 1^{er} septembre 2024, Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-1 et suivants, Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet, Vu le tableau des emplois, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'adopter la proposition du Maire <i>comme énoncé ci-dessus</i> ➤ - de modifier ainsi le tableau des emplois ; - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

46 rue du Ruau

Parcelles AB 117 (837 m²) et AB 118 (4763 m²) Notaire JUBERT PALOMBA à Montreuil-Bellay
Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter à l'unanimité.

LABEL PALMARES COMMUNE A DECOUVRIR

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal :

Par mail du 15 mai dernier de labels@missionfranceguichet.fr

Au regard de l'intérêt de son patrimoine, la commune de Varrains (49) a obtenu le label Commune à découvrir lors de la cession de remise des prix 2023. Un total de 1 horloge lui a été attribué à cette occasion par le pôle tourisme et patrimoine de Mission France guichet, sur un nombre maximum de 4.

Le Conseil Municipal en prend acte.

OPERATION DONS D'ORGANES

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré Madame JEGOUREL EXPERT, originaire de Varrains au sujet du don d'organes et de l'importance du sujet.

- Projet national du Collectif Greffe + regroupant les principales associations françaises œuvrant pour le don d'organes
- Ce collectif avec le soutien de l'AMF, de la fondation de l'Académie de Médecine et de l'agence de biomédecine dépendant du Ministère de la santé – LANCEMENT d'une action nationale en proposant aux communes de devenir « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES »
- Ce projet repose sur la mise en place de panneaux « Ville ambassadrice du don d'organes » aux entrées des communes

But : promouvoir le don d'organes par des actions de communication (panneaux) + journée nationale du don d'organes le 22/6

Car difficultés : lorsque la position du défunt n'est pas connue, les équipes médicales se heurtent à un refus (40 % en moyenne au niveau national en contradiction avec les 80 % d'opinions favorables)

Le Conseil Municipal en prend acte. Cette demande sera à étudier en commission.

BATIMENTS

TRAVAUX ET ETUDES

Monsieur Eric ROBERT adjoint en charge des bâtiments expose plusieurs devis retenus par la commission Bâtiments :

- réfection partielle du hangar presbytère.....ALUFER1952.00€ HT
- changement 1 chassis à soufflet dans local réserve musique à Hulin....M.HERAULT....653.89 € TTC
- Reprise totale peinture mur/plafond local secrétariat....CHAUVAT.....2200.00 € HT
- Bureau de contrôle pour refection presbytère en local medical, mission SPS et handic. SOCOTEC2650 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir tous les devis présentés précédemment.

➤ Subvention DETR sur projet de transformation du presbytère en cabinet médical : notification du Préfet sur une préselection du dossier – attribution 40000 euros / 188 052 euros de travaux retenus ; le dossier de pose de panneaux photovoltaïques sur Espace Hulin n'a pas été retenu

En attente subvention Fonds Verts + Département de Maine-et-Loire.....

➤ Marché public – zone des Rogelins – dossier de consultation « implantation d'un poste de refoulement eaux usées + création de bassin de rétention des eaux pluviales » - marché clôturé le vendredi 31 mai 2024 à 12 h. offres en cours d'analyse par Pragma

➤ Fête de la musique à Varrains – vendredi 14 juin 2024 de 19 h à 23 h

➤ Inauguration Impasse du Champ de courses – le vendredi 28 juin 2024 à 18 h 30 (échange avec les habitants du lotissement des Rivières)

➤ Réunion de conseil municipal : le jeudi 4 juillet 2024

Le Maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE